



## Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Unité Territoriale : Le Vigan  
Service Territorial : Montagne-Aigoual  
Adresse : 175, Chemin Haut des Châtaigniers - 30120 Le Vigan  
Téléphone : 04 67 81 02 65  
Fax : 04 67 81 15 60  
E-mail : ut-levigan.adpr@gard.fr  
Affaire suivie par : WALKOWIAK\_E  
Numéro de l'acte : CNC 21 VI 100

### Arrêté temporaire de circulation prorogation de l'arrêté n° CNC 21 VI 081 portant sur des mesures de restriction de circulation

Commune(s) : L'Estréchure  
RD : 30 D0907  
PR : PR62+675 à PR63+575  
Dates : 11/06/2021 - 18/06/2021

Le Maire de la Commune de L'Estréchure,  
La Présidente du Conseil départemental du Gard,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le décret n°2010-578 du 31/05/2010, modifiant le décret n° 2009-615, fixant la liste des routes à grande circulation (RGC),
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu l'arrêté en vigueur de la Présidente du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
- Vu le calendrier des jours hors chantier en vigueur,
- Vu l'avis favorable et les prescriptions de l'Unité Territoriale Le Vigan,
- Vu l'arrêté initial n° CNC 21 VI 081 en date du 12/05/2021
- Vu la demande de prorogation de l'entreprise SRC (Société Régionale de Canalisations) en date du 28/05/2021.

Considérant le délai nécessaire pour terminer les travaux de construction de réseaux AEP et EU,  
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des intervenants chargés de l'exécution des travaux.

## Arrête

### Article 1 : Réglementation

L'arrêté n° CNC 21 VI 081 délivré le 12/05/2021 est reconduit dans tous ses effets jusqu'au 18/06/2021 à 17h00.

**Article 2 : Application de l'arrêté**

La Direction générale des services du département du Gard,  
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à SRC  
situé(e) à Carrière de la Ferrière 30140 THOIRAS / courriel : src.accueil@orange.fr.

Fait à L'Estréchure, le 08/06/2021

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

Fait à Nîmes, le 11/6/2021

Le Président,  
pour le Président et par délégation,  
le Directeur des Territoires

*[Handwritten signature]*

Fabien POTIER

**Diffusions :**

- SRC
- Mairie(s) de L'Estréchure/Saint-Jean-du-Gard/Saumane/  
Saint-André-de-Valborgne/Lasalle
- Département de la Lozère
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard
- SDIS du Gard
- UT Le Vigan
- DAJCP